

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 4 Messidor, an V.

(Jeudi 22 Juin 1797).

Envoi à Gènes de deux commissaires-des-guerres et de quatre ingénieurs français, pour former des magasins et tracer un camp de douze mille hommes dans la vallée de Pensevero. — Rétablissement de la santé du pape. — Refus du général Buonaparte d'accueillir les révolutionnaires de Lugano, qui étoient venus demander la reunion des bailliages italiens avec la république cisalpine. — Manœuvres employées par les anarchistes bataves pour faire rejeter la constitution de cette république.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 2 juin.

Sa sainteté étant rétablie de sa maladie, a admis mercredi matin, tous les ministres à son audience, & a expédié plusieurs affaires; elle a aussi donné la première audience au cardinal Francesco-Antonio de Lorenzana, archevêque de Toledo, qu'elle a reçu avec de grandes marques d'estime & d'affection, & avec qui elle s'est entretenue assez long-tems. Ce prélat a ensuite visité le secrétaire d'état & les autres membres du sacré collège.

Le ministre de Venise, a écrit un billet à la secrétaire d'état, par lequel il fait part qu'il a donné sa démission. Il a déjà quitté le palais de l'ambassade de Venise.

On dit que les juifs d'Ancone ont offert 25 mille écus aux français ou aux cispadans s'ils veulent les déclarer indépendans.

La désertion continue parmi les troupes papales, qui vont s'enrôler dans les troupes cispadanes. Cette désertion a donné lieu à deux édits; le premier accorde une amnistie aux déserteurs, & le second les menace des peines les plus sévères.

De Gènes, le 28 mai.

Au moment où l'on s'attendoit à recevoir du général Buonaparte une réponse favorable à la prière qui lui avoit été faite, de la part de notre gouvernement, d'employer les moyens qui sont en son pouvoir pour rétablir l'ordre & la tranquillité dans notre patrie, ce général vient de nous envoyer deux commissaires des guerres & quatre ingénieurs, qui ont ordre de former des magasins & de tracer un camp pour douze mille hommes dans la vallée de Pensevero. Déjà l'avant-garde de ce corps, commandée par le général Rusca, est arrivée à nos portes; & elle doit être suivie de près par une division sous les ordres du général Saluguet, qui doit diriger les opérations.

Il est probable que, dès que le général Buonaparte aura achevé la régénération de Venise, il viendra de même

arranger nos affaires & assurer notre bonheur. Tout se fera sans doute dans le plus grand ordre. Les piémontais sont là pour nous débarrasser de la partie de notre territoire située sur la rivière du Poent, comme les autrichiens attendent l'instant où ils pourront prendre possession des provinces de Terre-Ferme de notre sœur la république de Venise, qui sont à leur convenance.

Pendant l'insurrection, il y a toujours eu une garde à la porte du ministre français pour le préserver de toute insulte. Les habitans des campagnes qui arrivoient à Gènes & qui étoient rencontrés par les révoltés, étoient égorgés; s'ils ne crioiient pas: *vive la liberté!* Ceux qui tomboient entre les mains des amis du gouvernement, avoient le même sort s'ils ne crioiient pas: *vive Marie!*

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 juin.

Un courrier est arrivé de l'armée d'Italie; on ignore encore le contenu de ses dépêches; mais on ne doute pas ici que nous n'obtenions pour dédommagement une partie de la Dalmatie vénitienne & des provinces de la Terre-Ferme. L'ambassadeur de Venise fait des préparatifs de départ; il a l'air accablé des malheurs de sa patrie. Mais on dit ici que Venise a mérité son sort; qu'elle auroit dû secourir l'empereur lorsque ses armées étoient aux portes de Gènes, & ne pas attendre l'arrivée du torrent pour lui opposer une résistance inutile. Il est facile d'accuser ainsi le malheur; mais qui peut assurer qu'une conduite opposée à celle qu'a tenue la république de Venise n'eût pas hâté encore l'instant de sa destruction?

SUISSE.

De Bâle, le 15 juin.

Les troubles de Saint-Gall prennent chaque jour une tournure plus sérieuse. Le prince abbé a demandé des troupes aux quatre cantons voisins, Zurich, Lucerne, Schwitz & Glaris. On dit que le gouvernement de Zurich lui a fait une réponse favorable, mais que les autres cantons n'ont pas acquiescé à sa demande. Au reste, il n'y a pas d'apparence qu'on soit obligé de faire marcher des troupes; les cantons médiateurs feront tous leurs efforts pour arranger les différends à l'amiable.

Cette affaire sera un des principaux objets dont s'occupera la diète générale qui s'assemblera à Frawensfeld.

La tranquillité paroît à-peu-près rétablie dans les bailliages italiens. Les mesures, en même-tems fermes & modérées, employées par les commissaires des douze cantons, qui forment le souverain de ce pays, ont réussi à faire renaitre l'ordre troublé par quelques esprits inquiets, échauffés par des agitateurs étrangers. Les commissaires ont fait dernièrement un voyage à Montebello, pour conférer avec le général Buonaparte. Ce brave & loyal guerrier les a assurés que la Suisse ayant été, pendant tout le cours de la guerre, l'amie & l'alliée fidelle de la république française, il ne souffriroit pas qu'on troublât d'aucune manière l'heureuse tranquillité dont jouissent ses habitans. Il leur a en même-tems déclaré qu'il n'avoit pas voulu accueillir les révolutionnaires de Lugano, qui étoient allés à Milan pour demander la réunion des bailliages italiens avec la nouvelle république cisalpine.

Le reste de la Suisse jouit dans ce moment du calme le plus parfait. Il n'y a de mécontents que quelques endroits du canton de Zurich, sur-tout à Steffen & dans d'autres villages; & ce sont ceux qui avoient pris part à l'insurrection de 1795.

H O L L A N D E.

Extrait d'une lettre écrite de Rotterdam, le 15 juin.

Vous aurez une idée des abominables menées qui se trament dans ce pays-ci pour nous maintenir dans l'agitation révolutionnaire, par la pièce ci-jointe, datée d'avant-hier. C'est une circulaire adressée à toutes les sociétés affiliées par une société nouvellement formée ici sous la rubrique de *l'unité et de l'indivisibilité*. Vous avez connu en France la noire magie de ces mots; ils forment aussi la devise favorite de tous ceux qui ne veulent pas parmi nous que le vaisseau de l'état entre enfin dans le port de l'ordre constitutionnel. Ils n'ont pu avoir le dessus dans la représentation nationale; aujourd'hui ils traitent d'*aristocrates* & de *fédéralistes* la majorité saine, à laquelle nous sommes particulièrement redevables de l'achèvement du projet de constitution; & ils vont par-tout sonnant le tocsin contre ces vrais amis de la patrie & contre leur ouvrage. A les entendre, il n'y avoit de patriotes dans notre convention nationale que les *Vreede*, les *Beyma* 1793, les *Vonck*, les *Quessel* & consorts; tout ce qui n'étoit pas de ce bord regrettoit l'ancien régime & nous en prépare encore le retour. Remarquez sur-tout ces phrases de la circulaire: « Loin de nous l'intention de seconder des fourberies politiques, ou de faire tourner au seul avantage du riche insolent notre révolution de 1795; en approuvant aveuglément ce que nous savons d'avance devoir être le tombeau de la liberté & de la prospérité batave! — Il ne nous inspire que de l'horreur ce patriotisme qu'on ose *sophistiquement* vous prêcher, & qui s'éloigne absolument de celui que traçoit pour ses enfans le grand ordonnateur de la nature ». (*Un patriotisme tracé par le grand ordonnateur de la nature! c'est du nouveau & du sublime*). « Tous les braves de la convention se sont élevés contre ce patriotisme pervers; des milliers de bouches s'apprentent à le foudroyer. Nous voyons dans le projet de constitution de nouvelles chaînes préparées à la liberté batave, le fédéralisme replacé sur le trône sous un nouveau nom, la porte ouverte au despote pour venir de

rechef nous tyranniser. Nous vous engageons donc *unanimement* à le rejeter, &c. ».

Je vous l'avoue, mon cher ami, je ne vois rien d'aussi convenant & de *raisonnable* comme de semblables distributions, ni rien de pernicieux comme l'influence exercée par ce moyen. Je juge cependant par votre journal de *l'Ami des Loix* que ces impressions se propagent jusqu'à Paris; & que l'on veut encore ainsi prévenir vos antipathies contre le choix de notre nouveau plénipotentiaire, le citoyen *Devos van Stenryck*, en prétendant que sa nomination est également l'ouvrage des *fédéralistes*. C'est que nous avons ici de votre part, le citoyen Noël, a maître tenant de bons renseignemens sur toutes ces odieuses intrigues, & il ne manque pas sans doute d'en faire part à votre directoire, dont il est essentiel que la religion soit éclairée sur tous ces points, &c.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 21 prairial.

L'Ami des Loix avoit annoncé qu'en entrant à Toulon la musique de la 7^e demi-brigade d'artillerie de la marine ayant, par ordre des officiers, joué l'air de *ça ira*, en réjouissance de la signature des préliminaires de paix, le citoyen *Beghin*, chef de la demi-brigade, avoit maltraité les musiciens & destitué les adjudans-majors: les officiers de cette demi-brigade déclarent que cette assertion est absolument fautive.

Le même journal, ainsi que celui des *Hommes-Libres*, avoient publié « qu'on avoit fait insulter & pendre à Aubagne un mannequin représentant Buonaparte, & que les insultes avoient même été portées jusque sur sa sœur & sa famille ». Cette inculpation est vivement démentie par le commissaire du directoire près l'administration municipale de ce canton, l'administration du conseil municipal, & le citoyen *Delisle*, commandant de la place. La municipalité déclare en outre, qu'elle va faire poursuivre personnellement par-devant les tribunaux ces deux journalistes, comme faussaires & calomnieux, jusques à jugement définitif.

De Paris, le 3 messidor.

Un courrier a annoncé au directoire que lord *Malmesbury* se rendroit à Lille, pour traiter de la paix, aussi-tôt que les négociations y seroient ouvertes. Le directoire a répondu que l'envoyé britannique pouvoit se rendre sur-le-champ dans cette ville.

Les administrateurs du département de la Seine nous ont adressé une lettre que le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer. Ils annoncent qu'un grand nombre de représentans du peuple leur ont envoyé des secours pour les infortunés qui remplissent les prisons; ils engagent leurs concitoyens à imiter cet exemple, & à plus vivement qu'ils vont faire ouvrir des caisses de bienfaisance dans les diverses municipalités de cette commune.

On écrit d'Italie que le général Buonaparte fait marcher vers la Romagne une colonne de son armée, l'environs de vingt mille hommes, sous les ordres du général *Victor*. Il est difficile de deviner de si loin le motif de cette expedition. Si l'on en croit les conjectures d'un de nos correspondans d'Italie, cette mesure pourroit tenir à une combinaison politique qui se développeroit à la mort du pape, événement qu'on regarde généralement comme très-prochain.

Il y a une faction à l'agonie, qui, dans ses derniers momens, fait de bien mauvais rêves. Depuis qu'elle ne massacre plus, elle ne rêve que massacres. Un des écrivains de cette faction raconte très-sérieusement qu'un républicain digne de foi a vu commettre tout-à l'heure à Lyon vingt-huit assassinats en cinq jours. (Voyez le journal des Hommes-Libres, du 1^{er} messidor). Il y a peu de feuilles de ce journal où l'on ne trouve des récits épouvantables de meurtres dont on n'entend plus parler en suite. Lisez la Sentinelle, vous y trouvez chaque jour des révélations d'assassinats nombreux commis dans le Midi, de conspirations monstrueuses, découvertes dans l'Ouest; ses correspondans, toujours anonymes, lui annoncent tantôt que les royalistes seront exterminés, parce que toute la France est républicaine; tantôt que les royalistes triomphent partout, & que la république est perdue si les patriotes ne se serrent & ne prennent les grandes mesures. Quand ce journaliste faisoit des romans pour les beautés du Palais-Royal, il avoit des imaginations tout aussi spirituelles, mais plus gaies. Mais quelle cruelle satire ces mensonges ne font-ils pas du directoire, qui laisse tranquillement égorgier les patriotes, conspirer contre la république, & lever la tête au royalisme, sans dénoncer, mettre en jugement & faire punir aucun de ces nombreux égorgés & conspirateurs? Heureusement on peut dire à ces fabricateurs de crimes:

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Nous avons annoncé la pétition présentée au conseil des cinq cents par le représentant Dumas en faveur de l'ex-ministre Duportail. Cette pièce nous paroît mériter d'être publiée dans son entier. On y trouve non-seulement le courage de l'amitié, mais encore le courage plus rare de la justice; car en réclamant pour un ami, il réclame pour un grand nombre d'opprimés; & les principes sur lesquels il s'appuie sont ceux qui doivent servir à réparer de grands maux & de cruelles injustices.

Citoyens représentans, en me chargeant de vous présenter la réclamation de mon honorable ami, le général Duportail, ancien ministre de la guerre, contre son inscription sur les odieuses tables de proscription, j'obéis à un sentiment fraternel, je remplis un devoir civique.

Le cas où se trouve ce citoyen, nécessite une décision du corps législatif, puisque, d'une part, aucune des loix concernant l'émigration, même les plus barbaquement rétroactives, ne peut lui être appliquée avec la moindre apparence de justice; & que, d'un autre côté, il ne peut être compris dans aucune des exceptions prononcées par ces mêmes loix, tant que le sens forcé que l'on veut prêter à cette expression de l'acte constitutionnel, abandon de la patrie, n'aura pas été fixé par la loi.

Louis Lebague-Duportail, ministre de la guerre, à la fin de la session de l'assemblée constituante & au commencement de celle de l'assemblée législative, fut décrété d'accusation dans la nuit du 15 au 16 août 1792: il partagea cette proscription avec ses collègues Tarbé & l'infortuné Dugont-Duterrre.

Fort de son innocence, il voulut se rendre dans les prisons de l'abbaye; je fus assez heureux pour l'en empêcher. Un ancien domestique du brave général Couvion, ou plutôt son fidèle ami, le citoyen Montonnier, qui étoit venu me trouver après la mort glorieuse de ce général, offrit à Duportail, dans Paris, au milieu même du volcan, un asyle que sa générosité, son courage & son intelligence rendrent inaccessible aux recherches de la tyrannie.

Le général Duportail dut son salut à la précaution sévère de ne conserver aucune relation, ni avec sa famille, ni avec ses amis; il resta dans cette retraite obscure pendant vingt-deux mois & seize jours, & ne chercha à en sortir que lorsque le décret qui frappoit de mort le crime de l'hospitalité alarma sa délicatesse, empoisonna sa reconnaissance, & ne lui permit pas de compromettre plus long-tems son bienfaiteur.

Il partit de Paris, le 3 mai 1794, avec le passe-port d'un officier américain, heureux de prêter secours à l'un des officiers qui avoit le plus contribué à conquérir l'indépendance des Etats-Unis.

Avant de quitter la France, Duportail consigna, dans un acte public, déposé entre les mains des notaires Hua & Martin, en présence de huit témoins, une protestation contre la violence à laquelle il se trouvoit forcé de céder, & fit, comme accusé, une réserve solennelle de ses droits. Vous entendrez avec d'autant plus d'intérêt, citoyens représentans, la lecture de cette pièce, qu'elle a depuis formé la base d'un acte d'accusation contre le magistrat couronné qui prêta son ministère à cette profession de foi civique; le malheureux notaire fut, peu de tems après, traîné à l'échafaud, pour avoir recueilli cette noble & touchante plainte d'un citoyen abandonné par les loix, & qui protestoit contre l'abandon de sa patrie.

Le général Duportail arriva en Amérique le 16 juillet 1794, & ne l'a point quittée jusqu'à présent.

Peu de jours après son départ, deux de ses frères furent accusés par Fouquier-Tinville d'avoir fait passer à ce général, que le ministre supposoit être dans la Vendée, des hommes, des armes & de l'argent; ils furent traînés à l'échafaud.

Je demande pour le citoyen Duportail l'examen & le rapport de l'acte d'accusation, prononcé le 16 août 1792 par l'assemblée législative, sa radiation de dessus la liste des émigrés, & sa réintégration dans ses droits de citoyen.

A cette pétition étoient jointes plusieurs pièces à l'appui des faits allégués.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.
Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Séance du 3 messidor.

On lit une pétition par laquelle on demande le retour des prêtres déportés.

Un colon arbitrairement déporté par ordre de Sonthoux, sollicite le conseil pour qu'il l'autorise à poursuivre ce dernier devant les tribunaux.

Cette pétition est renvoyée à la commission des colonies.

Le conseil prend une résolution portant que les commissaires de la comptabilité pourront déposer dans les greffes des juges de paix les actes argués de faux.

Un grand nombre de citoyens de Foulouse réclament, dans une pétition, contre les élections faites en l'an 5, comme dirigées par les partisans de l'anarchie.

Cette pétition est renvoyée à une commission.

Bonaventure demande que les créances de la Belgique soient liquidées comme les autres créances sur la république. Sa motion est renvoyée à la commission des finances qui s'occupe de cet objet.

Bourdon soumet à la discussion le projet qu'il a présenté hier sur les colonies. Quelques membres l'attaquent au fond.

Bornes dit que tout le monde seroit d'accord sur la nécessité d'autoriser le directoire à envoyer de nouveaux agens, si les gens qui l'entourent ne faisoient redouter les choix qu'ils lui feront faire. Qui répond qu'on n'enverra pas de nouveaux Sonthoux, sur-tout quand le directoire s'obstine à conserver un ministre tant de fois & si grièvement inculpé. (On murmure).

Bornes ajoute que le corps législatif ne peut pas demander le renvoi d'un ministre, mais que de la tribune on peut faire entendre au directoire que tel ministre n'a pas la confiance publique.

Bornes demande que les fonctions des agens soient sévèrement déterminées.

Villaret, après avoir démontré la nécessité d'envoyer au plutôt de nouveaux agens à Saint-Domingue, ajoute qu'on peut se rassurer sur le choix du directoire qui

ayant cédé à l'opinion publique, ne s'exposera pas à recevoir encore une leçon si sévère.

Après quelques débats sur le nombre de ces commissaires, dans lesquels Vaublanc a dit qu'il suffiroit d'un homme chargé de l'autorité à Saint-Domingue, pourvu qu'il fût sage & ferme, le conseil a décidé que ces agens seroient au nombre de trois au plus.

CONSEIL DES ANCIENS

Séance du 2 messidor.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la résolution du 7 nivôse, relative aux salines nationales.

Desgraves & Barbé-Marbois parlent contre la résolution. Celui-ci l'attaque d'une manière plus étendue qu'on ne l'avoit fait jusqu'à présent. Il ne veut point de la ferme. L'expérience a démontré, dit-il, que les fermiers n'ont jamais rien connu que leurs intérêts, qu'il leur importoit peu que les bâtimens poudassent aussi-tôt après la fin de leur bail, que les sources salées fussent perdues; que tout fût dans un état de dégradation, pourvu qu'ils augmentassent leurs bénéfices par des parcimonies.

Barbé-Marbois réduit beaucoup les réparations à faire aux salines. Suivant lui, il n'en est que deux qui ont besoin d'être réparés, encore sont elles les moins importantes, car leurs eaux n'ont que deux degrés de sature, tandis que les autres en ont 15 ou 16. Toutes les réparations, en y comprenant même des constructions nouvelles dont on s'est passé jusqu'à présent, ne s'éleveront pas à plus de deux millions; & pour cette somme, dont les fermiers feroient l'avance, ils feroient un bénéfice de 12 millions pendant la durée de leur bail. Barbé-Marbois pense que les salines devroient être mises en régie intéressée.

Sur la proposition de Regnier, le discours de Barbé-Marbois est renvoyé à la commission qui a fait le rapport de la résolution, & à laquelle sont adjoints Barbé-Marbois & Hammand (de la Meuse).

Séance du 3 messidor.

Lanssat, par motion d'ordre, demande qu'il soit distribué aux membres du nouveau tiers tous les rapports qui ont été faits au conseil sur les résolutions relatives tant aux dépenses du gouvernement, qu'aux postes, messageries, contributions, dégrèvements, salines & transactions.

Legrand fait observer au conseil, que si chaque année, à l'entrée du nouveau tiers, il faut ainsi réimprimer tous les rapports faits au conseil, & sur lesquels on n'a point encore prononcé, cette mesure entraînera des dépenses énormes & des retards très-préjudiciables. Si les nouveaux députés veulent connaître les rapports faits avant leur arrivée, ils n'ont qu'à les demander à leurs collègues, qui se feront un devoir & un plaisir de les leur prêter. Il demande en conséquence l'ordre du jour.

L'ordre du jour est mis aux voix & adopté. Dupont (de Nemours), au nom du docteur Schoultz, fait hommage au conseil d'un manuscrit écrit en tartare chinois sur l'écorce de palmiste. Cet ouvrage, contenant les droits politiques des Chinois, n'a en tout que 145

lignes: ce qui prouve, dit Dupont, qu'on est beaucoup plus concis en Chine qu'en France.

Lacué propose de rejeter la résolution relative au traitement des officiers de santé, attendu qu'elle fixe les appointemens de ces officiers à des sommes trop-modiques.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui autorisoit les commissaires de la trésorerie nationale à prononcer sur la rectification des erreurs de noms qui ont été commises dans les inscriptions au grand livre.

Après quelques débats, le conseil rejette cette résolution, par le motif, qu'en attribuant aux commissaires de la trésorerie le pouvoir judiciaire, elle étoit contraire à la constitution.

Bourse du 3 messidor.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{2}$, 62 $\frac{1}{2}$	Lausanne.....12 $\frac{1}{2}$
Idem courant.....58 $\frac{1}{2}$, 60	Londr. 25 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 13 s.
Hamb.185 $\frac{1}{2}$, 183 $\frac{1}{2}$	Inscrip.29 l. 15 s., 10 s.
Madrid.....11 l. 13 s. 9 d.	5 s. 30 l., 30 l. 5 s., 10 s.
Mad. effect.13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ 19 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 10 s., 5 s.
Cadix.....11 l. 13 s. 9 d.	20 l. 15 s., 10 s., 7 s. $\frac{1}{2}$
Cad. effect.13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$32 l. p. 10 l.
Gènes.....92 $\frac{1}{4}$, 90	Or fin.....102 l. 10 s.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$, 100	Ling. d'arg.50 l. 10 s.
Lyon.....1 $\frac{1}{2}$	Piastre.....5 l. 4 s. 3 d.
Marseille.....1 $\frac{1}{2}$	Quadruple.....79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$
Bordeaux.....1 $\frac{1}{2}$	Ducat d'Holl.....11 l. 6 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$, 4 $\frac{1}{2}$	Souverain.....33 l. 10 s.
	Guinée.....25 l. 2 s.

Esprit $\frac{3}{4}$, 400 à 410 l. — Eau-de-vie 22 deg., 300 à 330 l. — Huile d'olive, 1 l. 4 s., 5 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 6 s. — Idem Saint-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sacre d'Harbourg, 2 l. 2 s., 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 16 s. — Chandelle, 13 s.

Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne; contenant des détails nouveaux sur les peuples qui les habitent, des observations relatives à la géographie ancienne & moderne de cette contrée; avec un vocabulaire des dialectes du Caucase, & deux cartes géographiques auxquelles on a joint un voyage en Crimée & dans les parties méridionales de l'empire Russe. 1 vol. in-8°. broché. Prix, 12 l. A Paris, chez Jansen, imprimeur-libraire, rue des Saints-Pères n°. 1795; & Perronneau, libraire, rue des Grands-Augustins n°. 14.

Ce recueil instructif est fait pour fixer l'attention de tous les savans; il fait connoître un pays très-peu observé jusqu'alors & auquel on n'avoit que des notions fort inexactes. Le premier de ces mémoires, traduit de l'anglais, est une description détaillée de contrées qui avoisinent le Caucase & la mer Caspienne; il est enrichi d'une carte fort étendue & exécutée avec le plus grand soin. Le second mémoire est une dissertation sur les mêmes pays qui a été lue par M. de Sainte-Croix dans une des séances de l'Académie des inscriptions. Elle est pleine de recherches savantes & curieuses, dignes de l'érudition exacte & sûre de M. de Sainte-Croix. La troisième partie est un mémoire extrait d'un voyage entrepris dans la Crimée & les parties méridionales de l'empire Russe. L'auteur, qui garde l'anonyme, a été membre d'une de nos assemblées nationales; doué de beaucoup de connoissances & d'un esprit sage & observateur, il a parcouru l'Europe entière & a rapporté de très-utiles renseignemens sur les pays qu'il a visités. Il n'a encore donné au public que ce morceau sur une partie de la Russie; il doit faire désirer l'entière publication de ses voyages.